



## delit de fuite+accident materiel+defaut de permis de conduire

Par **guillauminator127**, le **24/06/2009** à **10:37**

Bonjour,

Voila j'espère que vous pourrez m'aider dans mon problème.

J'ai eu un accident matériel il y a environ un mois; un conducteur m'a fait un abus de priorité et s'est enfui sans même s'arrêter;

Je n'ai pas perdu mon sang froid et j'ai réussi a le suivre et a prévenir la police téléphoniquement; ils ont arrêté cette personne et il a été mis en garde a vue.

Le conducteur ne possède plus le permis et sera jugé le 14 sept 2009 pour délit de fuite et autres

En ce qui concerne les dommages subis le coté droit est enfoncés.

J'ai contacté mon assurance de ce sinistre j'ai envoyé les depots de plainte, le témoignage de mon ami, le triplicata rempli par la police ainsi que l'avis a victime faisant état du jugement du mis en cause.

J'ai eu un RDV avec un garagiste qui a pris des photos pour l'expertise et depuis plus de nouvelles!

J'ai contacté mon assurance qui m'a demandé d'attendre ,que mon dossier était en cours.

Ma question est de savoir si d'autres démarches doivent être réalisées?Que pensez vous de mon cas?Les réparations vont ils être pris en charge par l'assurance?

En tout j'espère avoir été le plus clair possible

Merci d'avance pour vos réponses

Par **macdo90**, le **12/07/2009** à **19:38**

Bonjour,

L'assurance devrait prendre en charge, puisque, à priori, vous n'avez pas commis de faute

d'assurance! Charge à elle ensuite de se retourner contre le tiers.

Cordialement.